

## **Plan de continuité des services publics de la ville de la PERCY-EN-NORMANDIE**

**au 30 octobre 2020**

Suite aux annonces du président de la République décrétant un nouveau confinement à compter du 30 octobre 2020, la mairie de Percy-en-Normandie vous informe :

### **MAIRIE**

---

La mairie et l'agence postale restent ouvertes aux jours et horaires habituels. La distribution des sacs poubelles est maintenue. Le port du masque est obligatoire et un parcours fléché est mis en place pour éviter les croisements. La permanence du maire du samedi 7 novembre est maintenue. Pour tous les déplacements en mairie, il est nécessaire de se munir d'une attestation de déplacement.

### **EDUCATION**

---

L'école Maupas et la cantine scolaire restent ouvertes, de même que la garderie et le centre de loisirs de Villedieu Intercom, avec renforcement des mesures de distanciation et gestes barrières (Port du masque obligatoire dès 6 ans).

A l'école Maupas, le protocole sanitaire de l'éducation nationale est mis en place :

- Application des gestes barrières : lavage des mains ou à défaut, gel hydroalcoolique, port du masque obligatoire pour tous les personnels et les enfants à partir de 6 ans, en intérieur et en extérieur (masques fournis par les parents), ventilation des classes et autres locaux.
- Accueil de tous les élèves
- En maternelle : respect de la distanciation physique entre les élèves de groupes différents mais pas au sein d'un groupe.
- En primaire : respect de la distanciation physique d'un mètre entre les élèves et avec les enseignants lorsque c'est matériellement possible. Le nombre d'élèves par classe n'est pas limité.
- Respect de la distanciation physique entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de niveaux...)
- Limitation du brassage des élèves à l'arrivée et aux départs des élèves dans l'établissement, pendant les circulations dans le bâtiment, dans la cour de récréation

Le détail du protocole est consultable sur <https://www.education.gouv.fr/rentree-novembre-2020-modalites-pratiques-305467>.

A l'école Maupas, toutes les salles sont déjà équipées d'essuie-mains jetables, tous les points d'eau de distributeur de savon et les salles et halls d'accueils de gel hydroalcoolique. Tous les sols et grandes surfaces sont déjà nettoyés une fois par jour.

La désinfection des locaux est renforcée avec mise en place de personnel supplémentaire chaque soir.

La cantine est réorganisée pour augmenter la distanciation entre les groupes d'élèves en maternelle. Comme depuis la rentrée de septembre, les élèves de primaires sont placés à 2 élèves au lieu de 4, en quinconce sur les tables.

## **LOCAUX MUNICIPAUX**

---

Tous les équipements sportifs clos et de plein air sont fermés administrativement jusqu'à la fin du confinement :

- Salle omnisports Michel Loreille rue des Sports
- Stade René Lecaplain rue des Sports
- Dojo rue de la Bruyère

Les salles des fêtes, salles associatives et autres bâtiments communaux sont fermés jusqu'à la fin du confinement :

- Salles de réunions de la mairie de Percy, sauf pour les réunions liées au fonctionnement des institutions et de la vie municipale (réunions d'élus - conseils municipaux)
- Locaux associatifs rue de l'école maternelle
- Salle des fêtes de Percy avenue Bradley
- Salle de réunion de la mairie annexe du Chefresne
- Salle associative - maison d'Emilienne
- Salle des fêtes du Chefresne

L'affichage nécessaire est fait sur tous les bâtiments concernés.

## **DÉCHETS**

---

Les containers de tri sélectif restent accessibles ainsi que la déchetterie aux jours et horaires habituels. Se munir d'une attestation de déplacement.

## **MARCHÉ**

---

Le marché du samedi matin est maintenu selon les modalités actuelles. Port du masque et attestation obligatoires.

## **RESIDENCE AUTONOMIE SAINT-MICHEL**

---

Dans la mesure où les contacts et déplacements sont interdits, seuls les aidants et soignants, ainsi que la famille très proche (en cas de motif impérieux uniquement pour cette dernière), sont autorisés à se rendre au domicile des résidents. Chaque visiteur doit impérativement respecter les gestes barrières et inscrire son nom, ses coordonnées et ses dates et heures de visite sur les listes prévues à cet effet.

Le foyer commun est fermé et toutes les animations sont annulés et reportées à une date ultérieure.

## **PERSONNES VULNERABLES**

---

Les élus municipaux procéderont à des appels téléphoniques auprès des personnes possiblement vulnérables de la commune afin de faire un point de situation (même dispositif que lors du précédent confinement). Si vous-même ou des proches souhaitez intégrer ce dispositif et que votre numéro de téléphone est sur liste rouge ou inconnu de nos services, merci de vous signaler en appelant la mairie.

## **LIEUX DE CULTES**

---

Les cérémonies religieuses dans nos deux églises seront interdites sauf pour les enterrements dans la limite de 30 personnes et les mariages dans la limite de 6 personnes.

Le port du masque et la distanciation seront obligatoires.

Toute l'équipe municipale est mobilisée pour assurer les services publics communaux. Toutes les infos seront disponibles sur notre site internet : [www.percy-en-normandie.fr](http://www.percy-en-normandie.fr)